

COMMUNIQUÉ CGT : Activité syndicale et Coronavirus COVID19

- 16.03.2020 -

Au regard de la situation sanitaire qui s'impose à tous, la CGT du CD 78 et ses Établissements publics doit adapter son activité en conscience.

Aussi, nous suspendons l'ensemble des initiatives collectives que nous avons prévues.

Cela concerne en 1^{er} lieu :

- Initiative du 17 mars à ALPHA sur la journée
- Tour des services avec la pétition des agents du CD 78
- Manifestation du 19 mars à Versailles et du 31 mars
- Réunions d'informations syndicales sur sites
- Formations syndicales notamment celles du 26 mars, du 31 mars et prévisionnelles
- Réunions syndicales CGT (Bureau, CE, groupes de travail...) => réunions téléphonées

Concernant la pétition des agents du département, nous ne pouvons pas finaliser le tour des services tel que nous l'avions prévu. Nous lançons par conséquent une version en ligne.

Nous invitons chaque agent qui n'aurait pas pu le faire auparavant à la signer en ligne en cliquant sur ce lien => <https://www.change.org/p/pr%C3%A9sident-du-conseil-d%C3%A9partemental-des-yvelines-p%C3%A9tition-des-agents-du-conseil-d%C3%A9partemental-des-yvelines>

Malgré cette nécessaire adaptation de notre organisation, nous poursuivons notre activité syndicale. Nous restons joignables... et vous pouvez continuer de consulter notre site internet ^^

Nous poursuivons nos activités syndicales auprès de vous et de la collectivité concernant les droits du personnels, nos missions de service public et les conditions de protection et garanties indispensables dans cette période inédite.

Nous invitons l'ensemble du personnel à prendre soin de soi et des autres, notamment en appliquant les mesures gouvernementales relayées et déclinées par l'institution.

Par ailleurs, nous demandons à la collectivité :

- **La suspension des réorganisations d'ampleur qui étaient prévues** et en premier lieu celle concernant l'ensemble des professionnels de l'action sociale et médico-sociale.
- Le report des réunions collectives prévues avec les organisations syndicales (Comité Technique du 24 mars, Groupe de travail prévention de l'absentéisme du 23 mars...).

Ces reports ne doivent pas empêcher la possibilité de négocier avec notre collectivité pour améliorer nos conditions de travail et l'amélioration des droits du personnels, bien au contraire.

Cela concerne bien entendu la période singulière qui s'ouvre.

Nous demandons qu'il n'y ait pas d'impact sur le niveau de rémunération du personnel quel que soit son statut (fonctionnaire, contractuel, assistante familiale, vacataire, contrat PEC...).

Cette séquence particulière illustre, s'il en était besoin, la forte capacité d'adaptation et d'implication des professionnels du CD 78 au service de l'intérêt général et des missions de service public.

Vous remerciant de votre compréhension.

L'équipe CGT